CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Le prix de l'abonnement est—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique une personne de la Nouvelle-Orléans chargée de payer régulièrement. L'abonnement continuera jusqu'à l'avis d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement n'ait annoncé son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les insère pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et [illegible] pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront chargés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas [illegible] seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour les [illegible] des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de [illegible] un abonné, ni [illegible] un abonnement.

Paquebot régulier entre la N. Orléans et Natchez—Le bateau à vapeur MISSOURI FULTON, capitaine Ferris, partira pour Natchez et tous les ports intermédiaires tous les mardis à 10 heures précises du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE, 14 rue Poydras.
N B—Ce batiment est neuf, et construit principalement pour des passagers. 13 jan

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur NORTH AMERICA, capitaine Russell, partira très prochainement pour le susdit port et les autres intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
12 janv FORSYTH, GOODWYN & Co.

Paquebot régulier entre la Nouvelle Orléans et les Attakapas—Le beau et superbe bateau à vapeur MONMOUTH, John W. Dough capitaine va commencer à courir comme paquebot régulier entre la Nouvelle Orléans, et St. Martinville, et tous les ports intermédiaires, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à deux heures de l'après midi; s'adresser à EASTMAN & BROTHERS.
P. S. Les dettes de l'équipage ne seront payées que quand elles seront accompagnées de l'ordre du capitaine. 5 janvier.

Pour les ports des E.-Unis.

Pour New York—La belle goëlette fine voilière ANAWAN, capitaine Pain, a besoin de 200 barils pour compléter son chargement et sera expédiée sans délai. EASTMAN & BROTHERS, 30 Vieille Levée. 11 jan

POUR MOBILE. La goëlette Black Hawk, fine voilière, capt. Doane, sera expédiée sous peu pour le dit port. Pour le restant du fret, s'adresser à FORBUSH & STEBBINS, No 85, rue de la Commun. 11 jan

POUR NEW-YORK—Nouvelle Ligne—Packet régulier pour lundi, 16 janvier—Le navire ORLEANS, capitaine Sears, ayant une partie de son chargement engagé, partira comme il est mentionné ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à FRANKLIN & AMES, 35, rue du Camp. 11 janv

POUR LA MOBILE—La goëlette neuve RHINE, capitaine Smith, ayant la plus grande partie de son chargement à bord partira pour le port ci-dessus, mercredi soir, le 11 du courant. Pour le restant du fret ou passage s'adresser à bord en face la rue Jefferson ou à GRIVOT & PAIGE, 12 rue Poydras. 11 jan

POUR PENSACOLE. La belle goëlette fine voilière EXCHANGE, cap. Sylvester, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, devant la Place Publique, ou à GRIVOT & PAIGE, No 12, Poydras. 6 janv

POUR PHILADELPHIE—Le navire JOHN SARGEANT, paquebot régulier, capitaine Van Dycke, sera expédié sous peu, pour fret ou passage s'adresser à bord devant l'Hôtel de la Monnaie ou à JAMES REED & Co. 7 janv No 35 rue Royale.

POUR BOSTON—Le A 1 brick [illegible] CAS, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ben, a besoin de 300 balles pour compléter son chargement. Pour fret des quelles s'adresser à FORBUSH & STEBBINS. 7 janv No 85 de la Commune.

POUR NEW-YORK. Le A 1 brick GOUV. CODDINGTON, capitaine Bailey, ayant son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 4 janv

Pour Boston—Le brick de première classe et fin voilier le RAYMOND, capitaine Livingston, a besoin d'environ 50 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville. 30 dec

POUR LA MOBILE. La belle goëlette ORBIT, capt. Williams, sera expédiée sous peu. Pour le restant du fret ou passage, s'adresser à bord devant la place d'armes ou à FORBUSH & STEBBINS, 85, rue de la Commune. 5 janv

POUR PHILADELPHIE—Le navire ARCHER, capitaine Marston, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HOSKINS & WILCOCKS, 57, rue du Camp. 30 dec

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS, rue du Camp no 51. 9 dec

Paquebots pour Savannah—Ligne Commerciale.

Brick Kentucky, capitaine Paine.
Goël. Tantivy, capitaine J. Pitcher.
Brick [illegible]

Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés. Le public peut se fier sur leur ponctualité dans le départ &c. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD, 22, rue Poydras. 16 nov

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le A 1 navire QUEEN ADELAIDE, capitaine Barstow, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 7 janv

POUR LIVERPOOL—Le A 1 navire ABBOTSFORD, capitaine Mitchel, ayant la plus grande partie de son chargement à bord sera expédié sous peu, pour balance du fret s'adresser à H C CAMMACK & Co, 65 rue Gravier. 6 janv

POUR LIVERPOOL—La barque WOLGA, fine voilière, Davis capitaine, a son chargement engagé. Pour fret ou passage s'adresser à R. GRONING & Co. 5 janv

POUR LIVERPOOL—Le beau brick OMEGA, Bering capitaine a son chargement engagé. Pour fret ou passage s'adresser à R. GRONING & Co. 5 janv.

POUR LE HAVRE—Le superbe navire neuf et fin voilier Bangor, J. Dyer capitaine, a besoin de 250 balles pour compléter son chargement, pour fret des quelles ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville. 27 déc

Pour le Havre—Le navire A1 MERCHANT, capitaine Jordan, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement. S'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 24 dec

Pour Liverpool—Le navire A1 KUTUSOFF, capitaine Taylor, a besoin de 250 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 93 rue de la Commune. 24 dec

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier JUPITER, capitaine Vanier, ayant tout son lest à bord, et partie de sa cargaison engagée, sera de suite expédié. Pour fret d'environ 300 balles de coton. S'adresser à THEODORE NICOLET & Co, 66, rue Bienville. 23 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire ALFRED, capitaine Cheever, partira dans peu. S'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 18 dec

Pour le Havre—Le beau navire A1, fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, demande 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville. 23 dec

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier GROTIUS, capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, rue Poydras. 21 dec

Pour Liverpool—Le beau fin voilier A1 brick COMET, capitaine Marcy, a besoin de [illegible] balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville. 20 dec

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capt. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser à M de LIZARDI & Co. 19 dec

POUR LE HAVRE—Le navire JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 5 à 300 balles de coton pour le susdit port. S'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 19 dec

POUR LE HAVRE—La barque [illegible]LEO, capitaine Lombard, a besoin de [illegible] balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 19 dec

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, [illegible] S'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL [illegible]

Pour les ports du Mexique.

POUR GALVESTON, Baie Texas—La goëlette FLASH, L. A. capitaine [illegible], paquebot régulier, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu, pour fret ou passage ayant de bons emménagements s'adresser à JAMES REED & Co, No 35 rue Royale. 7 janv

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Williams, sera expédiée sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible] & Co. 23 dec

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A 1 SEA BIRD, capitaine [illegible], est prêt à recevoir du fret dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 14 dec

Vendre, Louer ou Fréter.

A FRETER—Le brick [illegible], capitaine Dunning, est prêt à prendre chargement, et à la côte pour prendre cargaison pour un port du nord. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 51, rue du Camp. 7 janv

A VENDRE. Le brick TIGRESS, doublé et chevillé en cuivre, construit de chêne vert à Massachussetts, équipé de voiles, cordages et prêt à mettre en mer, port de 160 tonneaux—S'adresser à QUARLES & Co, No 24, rue de la Douane. 6 janv

AVIS. Maison à louer ou à vendre, située rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, No. 304. S'adresser à J. Ducourneau, vis-à-vis la Bourse. 6 jan—3

A LOUER—Un magasin dans la rue de Chartres, convenable pour le commerce des marchandises sèches ou d'habillemens—Aussi le second étage du no 25, rue de Chartres. S'adresser au no 17 rue du Canal. 7 jan

A LOUER—Cette belle Maison, à trois étages, en brique, rue du Canal, entre Rempart et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R. STRINGER, 50, rue du Canal. 7 dec

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN, No 36 rue du Camp. 16 dec

A LOUER—Cette maison à trois étages maintenant occupée par M. W. Kerr, située rue de l'Esplanade entre Condé et Royale.—On pourra en obtenir la possession le 1er janvier 1837. S'adresser à A. RASH, no 75, rue de Chartres. 20 dec

Avis de Banques et de Comp.

Banque de la Bourse de la Nlle.-Orléans, Le 9 janvier 1837.
CETTE institution tire des checks sur New York et Philadelphie. R. BRENAN, Caissier. 10 jan

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA BOURSE DE LA NLLE-ORLEANS.
CETTE Institution achète des traites sur New-York et Philadelphie. Rd. BRENNAN, Caissier. 11 janv

Compagnie d'Assurance des Négocians. Nouvelle Orléans, 10 janvier 1837.
A Une assemblée des Directeurs de ladite institution tenue hier, on a déclaré un dividende de 4 pour cent sur le montant du capital avancé, en faveur des actionnaires ou leurs représentans légaux, payables lundi, le 16 du courant ou après.
10 jan—3 Par ordre, S S RELF, Secr.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE. Nlle-Orléans, 8 Janvier 1837.
LE Président et les Directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de quarante pour cent sur le montant du fonds capital déjà payé; auquel ce dividende sera ajouté comme un nouveau paiement.
Les sécurités sur la portion du stock non payée, pourront être réduites proportionnellement. Par ordre de la direction,
10 janv J. WHITEHEAD, secrétaire.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 3 janvier 1837.
L'ELECTION annuelle, par les actionnaires, de six Directeurs pour cette banque, aura lieu à la Maison de Banque le Lundi 6 février prochain, entre 11 heures du matin et 3 heures de l'après midi. Par ordre de la Direction.
4 janv. J. B. PERRAULT, Caissier.

Banque de Carrollton. LA Banque achète des traites sur l'Angleterre. 3 janv J. NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton. LA Banque achète des traites sur France. 3 janv J. NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz.
LES livres de transfert de cette institution seront fermés depuis le 29 du courant jusqu'au 2 janvier et depuis le 10 janvier jusqu'au 30 du même mois inclusivement. 24 dec J W HOUSTON, caissier.

TRAITES sur l'Angleterre—La compagnie de la Banque du Gaz achètera et vendra des Traites sur l'Angleterre. 20 dec J. W HOUSTON, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. Nlle. Orléans, 23 décembre 1836.
LES actionnaires sont prévenus que l'élection de 16 directeurs de cette institution, aura lieu le lundi, 23e jour de janvier 1837, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi. 23 dec—3,3ps A. BAUDOUIN, caissier.

Compagnie du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya et de la Banque. Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1836.
L'ELECTION annuelle des Directeurs pour l'administration de cette institution aura lieu à la maison de Banque, lundi 16ème jour de Janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, conformément à la première section d'un acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer cette compagnie." Par ordre de la Direction,
17 dec ROBERT G. DIXON, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.
LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.
Ils partiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à temps pour leur départ. 8 dec GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution. 20 dec A. BAUDOUIN, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime. 20 dec A. BAUDOUIN, caissier.

Banque de Commerce, Nlle Orléans, 23 novembre 1836.
TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution. 29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836
CETTE institution tire sur Paris. 8 dec RICHARD RELF, caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton. TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution. 18 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton. CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution. 17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton. TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution. 17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

LES actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de Nashville à la Nouvelle Orléans sont avertis que conformément à la 5me. et 9me. sections de l'acte d'incorporation, une assemblée générale des actionnaires sera lieu le 2me. lundi de janvier prochain, au bureau de la compagnie, No. 14 rue du canal, à 4 heures de l'après midi, et que dans le même tems et le même lieu on procédera à l'élection des directeurs qui doivent constituer la direction de la compagnie pour l'année prochaine.
Par ordre de la direction. A. R. McNAIR, Secrétaire. 19 dec

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banks, du charbon de terre (coke) dont le gaz a été extrait, à raison de [illegible] escalins le baril. 10 dec

LOTERIE Des Ecoles Gratuites.

Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane. Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita, APPROUVÉ LE 21 MARS 1828.

Classe No. 5, pour 1837, Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Mercredi, 18 janvier 1837.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

GROS LOTS!

1 PRIX de	$12,000	est	$12,000
1	4,000		4,000
1	3,000		3,000
1	2,000		2,000
1	1,170		1,170
10	1,000		10,000
10	600		6,000
10	500		5,000
10	300		3,000
15	300		4,500
170	140		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
27814 PRIX, montant à			$ [illegible]

Les billets sont seulement de cinq piastres, [illegible]

[illegible]

Avis Judiciaire.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de [illegible]—William Tibbits contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu pardevant David L. McCay, notaire public, mercredi, 1er février 1837, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et que, dans le même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Les créanciers devront nommer au conseil pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de l'honorable C Watts, juge de ladite cour, ce 30 décembre 1836.
31 dec—3,3ps J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—José M. Zaldoundo vs. ses créanciers—Attendu que José M. Zaldoundo, un débiteur insolvable maintenant en prison, en vertu de [illegible] pour venir au secours des débiteurs insolvables, a présenté une pétition devant la cour de premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane; avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire de comparaître pardevant ladite cour, mardi le 31 janvier courant, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur ladite pétition et de savoir pourquoi ledit insolvable ne serait pas mis en liberté.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de ladite cour, le 11 jour de janvier A. D. 1837.
12 jan—6 P. LE BLANC, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Mateo Friol contre ses créanciers, pour un atermoiement n. 13474—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de H B Cénas, notaire public, lundi le 13 février prochain, à dix heures du matin, pour les objets mentionnés dans la pétition enregistrée en cour: En attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
J. P. Benjamin est nommé par la Cour pour représenter les créanciers absens.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la Cour ce 10 janvier 1837.
14 janv THEO. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—No. [illegible]—Antonio Raphael Miranda vs. ses créanciers. Présent l'honorable Charles Maurian, juge; ordre 11 janvier 1837. La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu au bureau de Gustave L. Gardeur, notaire public, mercredi le 15 de février prochain, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable; et en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne sont arrêtées. Il est de plus décrété que R. Rousseau avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.
Bureau du Greffier, 12 janvier 1837. Par ordre de la cour,
14 jan—2ps ARMAND PITOT, gref lar.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Miguel del Acebo—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John A Merle curateur et administrateur de la succession de Miguel del Acebo décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
14 janv W F C DUPLESSIS, reg.

COUR DES PREUVES—Attendu que Theophilus Beatty a présenté une pétition à la cour dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michael Riley, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
14 jan W. F. C. DUPLESSIS, reg des tes.

COUR DES PREUVES—Attendu que Abraham Brousseau a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Hermann Jah [illegible], autrement dit Peter Miller, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
11 janv W F C DUPLESSIS, Rég. des Tes.

Avis de Sociétés.

LA société de commerce qui existait entre les soussignés, est à dater de ce jour dissoute d'un commun accord. Le sieur Jn. Bte Toussaint reste le seul chargé de la liquidation des affaires de la maison.
J B TOUSSAINT, CR. DOUMENGE. 6 jan

LES soussignés ont formé une société sous la raison de Reinecke, Delery & co. Ils tiennent leur magasin rue de Chartres no 179.
G W REINECKE, P DELERY, F L REINECKE. 3 jan

Changement de Domicile.

LE soussigné est à présent établi dans son nouveau magasin, No. 40, rue de Chartres, et prend la liberté d'informer le public qu'il a à présent en magasin un assortiment complet de toutes les marchandises dans son genre, avec les dernières nouveautés consistant en partie des articles suivans:
Satins unis et à dessins, bleu, lilas, noir, olive, vert, blanc et d'autres couleurs,
Superbe Gros de Naples, unis et à dessins de différentes couleurs,
Gros de Berlin et Poul de soie, satin de gaze pour robes de bal,
Echarpes de blonde, et demi voiles do
Challeys blancs et à dessins,
Merinos superfins et bombazines de France, noir et de différentes couleurs,
Mouchoirs de batiste brodés de dentelle fine,
Bas de soie d'Hommes, à jour,
Pélerines brodées de France,
Gants dentelle de soie, blancs et différente couleur,
Echarpes de gaze et de satin,
Beaux schals brodés de Thibet
Toiles fines d'Irlande,
Une caisse souliers de dames, de Paris,
Indiennes de France, couleurs garanties,
Do pour tapisserie Do,
Flanelles blanches superfines,
Crêpes de France et d'Italie, blancs et noirs,
Florence de couleur, Satins unis, différentes couleurs,
Un superbe assortiment de bas de coton blanc, surfins, pour homme et pour femme,
Gants de Paris, pour do do,
Et beaucoup d'autres articles; le tout à vendre à des prix très modiques.
12 jan A G COCHRAN.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, McLellen, Olympia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:
2000 paniers Guignolet, garanti de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Armagnac (vieux) par pipes,
Vins de Champagne;
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouge et blanc),
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Balais crin assortis;
Papiers, cornets et à devises pour confiseur;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de saison),
Bas et chaussons de laine, pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à pistons et à pierres, garnis—articles de chasse,
Pistolets de toutes dimensions;
Laines de fleurets; gants; masques; sandales pour l'escrime;
Mouchoirs fil blanc et de couleur;
Chapeaux de soie;
Queues de billards assorties, procédés;
Seines, nasses et filets de toutes dimensions;
Lignes assorties;
Graine potagère, pour oiseaux; graine de moutarde;
Assortiment de cages de toutes formes et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'articles non désignés.
12 dec—3m,3ps Bts. JUETTE.

Demandes.

AVIS—On désirerait trouver des pierres lithographiques de toutes grandeurs à acheter. Ceux qui en ont à vendre pourront obtenir le plus haut prix du marché, en s'adressant à la boite no 517, à la Poste aux lettres. 5 jan—6

AVIS AUX CUISINIERS.
ON a besoin d'un bon cuisinier à qui on donnera de bons appointemens. S'adresser au No. 21, rue Conti. 15 dec

UN Teneur de livres parlant et écrivant le français et l'anglais, demande à tenir les livres de maison de commerce ou autres; il se chargerait aussi, au besoin, du placement de marchandises au dehors. S'adresser chez Mr Bousquet & Dégrange, rue St. Louis, No. 61. 11 janv

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron du navire Hermitage, le mulâtre nommé *Wm. Henry Simpson*, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 à 9 pouces; il est très actif et se tient proprement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord. S'adresser au capitaine Sturges, dudit navire ou à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville No. 14. 1 déc
N. B. On est prévenu de ne point donner asyle audit mulâtre.

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Partie marronne de chez le soussigné, mercredi dernier le 11 du courant, la griffonne nommée CAROLINE, avec son enfant mulâtresse Corinne; elle est âgée d'environ 25 ans, taille 5 pieds 4 ou 5 pouces, ayant les traits du visage décidés, son enfant est âgé d'environ deux ans et d'un tempérament robuste. Cette esclave appartenait autrefois au juge Beauregard. Celui qui donnera information qui la fasse prendre ou qui la logera en prison recevra la récompense ci-dessus.
JAS. B WATTON, encoignure des rues Douane et Vieille Levée. 14 janv—4

J. D. L. POLHEMUS.
PEINTRE d'enseignes &c. No. 106 rue de Chartres, près la Bourse, informe respectueusement ses amis et le public, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on pourrait lui confier, et espère que sa ponctualité son ouvrage supérieur, ainsi que ses conditions raisonnables lui mériteront l'encouragement du public.
N. B. Il pose les vitres et fait tout ce qui concerne la peinture à bord des bateaux à vapeur avec promptitude et d'une manière supérieure; aussi étendards militaires. 18 nov.

FARINE surfine—500 barils en débarquement et à vendre par M. MAHER, 16, rue Poydras. 4 janv

Librairie de Lelièvre.
RECU récemment de Paris, un bel assortiment de Romans nouveaux; Œuvres complètes de Victor Hugo; Voyage Pittoresque au tour du monde; Pièces de théâtre, livres d'éducation, de littérature &c. Jouets d'enfant, Fourniture de bureau, Cartons de bureau; Graines de jardinage, récolte 1836, et articles de fantaisie. 27 déc—3m,3ps

CHAPEAUX A LA MODE—Reçu dernièrement par le paquebot Huntsville quelques caisses de chapeaux noirs de castor, et de castor satiné, des dernières modes; aussi, de superbes chapeaux blancs de castor et de loutre; No. 23, rue des Magasins, contigu à l'encoignure de la rue du Commerce. 4 janv BRUSH & THACKER.

TOILE DE RUSSIE—64 balles toile de Russie venant d'arriver, à vendre par GEORGE GREEN. 5 jan

AVIS IMPORTANT—Je préviens le public de ne recevoir aucun billet [illegible]
VE. CASTANEDO.

[illegible]

Ventes à l'Encan.

Vente sans réserve de la ville de Uncle Sam. PAR ISAAC L McCOY & MOSSY & GARIDEL.

LES soussignés, membres du comité nommé par la compagnie du chemin à coulisses de Nashville et de la Nlle. Orléans feront vendre à l'encan par les encanteurs ci-dessus nommés, mardi et mercredi, 17 et 18 janvier courant, la ville que ladite compagnie a fait diviser en terrains et ilets, conformément à un plan tiré sous la direction de M. H J Ranney, ingénieur en chef de la Compagnie. La vente commencera mardi, le 17 janvier, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, à 10 heures et demie précises du matin, et sera continuée le lendemain, mercredi le 18 du courant, à la même heure, à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, et en cas que le tout ne soit pas vendu dans ces deux jours, la vente sera continuée tous les jours à ces deux endroits alternativement jusqu'à ce que le total soit vendu.

Cette ville est située à 60 milles de la Nouvelle Orléans, sur le chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans à Nashville qui passe à travers, et la compagnie a choisi ce point comme le plus important et le plus convenable sur toute la route, pour l'établissement d'entrepôts et de fabriques de machines à vapeur, et il est probable que dans les états du sud, il ne se trouve pas un endroit qui présente les mêmes avantages. La compagnie s'engage, comme on verra plus bas à appliquer tous les fonds produits par cette vente à y faire des améliorations; ce qui sera mieux expliqué quand on viendra à parler des conditions et termes de la vente.

Cette ville offre des avantages très importants, parmi lesquels on doit remarquer sa position sur la rive ouest de la rivière Tangipao, sur un terrain élevé de 35 pieds au dessus du lac et ombragé de superbes forêts de pin et de chêne qui doivent la rendre aussi salubre qu'agréable. La campagne environnante fournit les plus beaux sites imaginables pour des maisons de plaisance et le sol est convenable pour le jardinage, la production de légumes et de fruits tels que pêches, poires, figues et raisins, fraises et framboises &c. &c. aussi bien que pour le paturage des vaches et des moutons, car les eaux sont abondantes et le paturage est superbe pendant le printemps et l'été. Les amateurs de la chasse et de la pêche ne manqueront pas non plus d'amusement dans ce beau pays où le gibier est en grande abondance, et où tous les ruisseaux fourmillent des meilleurs poissons tels que la truite, la perche, &c.

La rivière Tangipao, renommée pour la pureté de ses eaux, prend sa source tout près de la ligne qui borne cet état, et coule au milieu d'une belle vallée, d'environ un demi mille de largeur, ombragée d'arbres magnifiques des meilleures sortes de bois, attestant à la fois la fertilité du sol et l'absence de tout marécage. La terre entre le lac et la ligne d'état est partout convenable pour faire des briques, et il n'est besoin que de moulins à scies pour avoir les plus beaux bois de construction qu'on puisse désirer. Les sources d'eau vive sont fréquentes et l'on trouve partout de la bonne eau en creusant à une profondeur de 20 pieds. [illegible] des chemins à travers les forêts, qui présentent les plus grandes facilités pour parcourir cette contrée où l'on respire toujours un air pur et salubre. Montpelier, qui est la ville la plus proche, est éloigné de la nouvelle ville de 9 milles; Springfield est au midi à une distance de 20 milles, Covington et Madison sont situés à l'Est et éloignés de 25 milles, et Hommeville sur le Mississipi et qui est au nord ou est éloigné de trente milles; elle communique avec tous ces endroits par des chemins de carosse.

Certainement cette ville présente aux ouvriers de tous métiers, quelques soient leurs moyens et surtout à ceux qui ne sont pas encore acclimatés dans le pays des avantages qu'ils ne sont [illegible]. L'étranger peut [illegible] d'une santé complète sans être exposé aux maladies qui font tant de ravages à la Nouvelle Orléans pendant l'été; et en même temps la grande puissance d'eau que la compagnie a l'intention d'assurer à la ville, donnera les plus grandes facilités aux ouvriers qui voudront établir des mécaniques convenables à leurs métiers et par le moyen du chemin à coulisses ils obtiendront tous les objets nécessaires à leur commerce à peu de frais. Les maçons, charpentiers, menuisiers, machinistes, carossiers, fabricans de malles, et de papier, les ébénistes, les tourneurs, tous ceux qui travaillent le fer et le cuivre, trouveront une occasion de commencer des établissemens sur une grande échelle. La compagnie fera d'ailleurs tous ses efforts pour établir dans la nouvelle ville, des moulins à scies, à farine et des filatures de coton, comme on verra d'après les conditions de la vente—Mais il y aura peut être des individus qui diront que la compagnie n'est pas capable de pousser le chemin à coulisses jusqu'à "Uncle Sam". Pour se convaincre combien ces craintes sont peu fondées, le public n'a besoin que de visiter la machine à présent en opération au bout de la rue du Canal, laquelle enfonce et rase les pieux servant de fondement au chemin de fer; avec quatre de ces machines on peut facilement faire deux milles de chemin dans une semaine. Cette application admirable du pouvoir de la vapeur, mettra la compagnie à même de construire un chemin de fer à travers les marécages qui se trouvent entre la ville et les prairies, et diminuera de beaucoup les frais de ces travaux.

En considérant le plan de la nouvelle ville on verra que la compagnie n'a rien négligé de ce qui pourrait contribuer à en rendre le séjour agréable. L'emplacement choisi pour l'entrepôt de la compagnie ainsi que ceux qui ont été réservés pour l'Hôtel, le collège, le théatre, le marché, les églises et [illegible] pour la vente des animaux, fournissent des preuves non équivoques de l'attention que la compagnie a portée à tous les détails qui pourraient intéresser les habitans de la Nouvelle Ville. Cependant tous ces avantages deviennent pour ainsi dire insignifiants quand on réfléchit aux grands résultats, [illegible] des conditions de la vente qui obligent la compagnie à effectuer des améliorations de la plus haute importance. Celui qui doit d'abord frapper nos regards comme étant d'un prix inestimable, c'est l'établissement d'un pouvoir d'eau pour mouvoir toutes sortes de machines, privilège qui en peu de temps rendra la ville de "Uncle Sam" une des plus florissantes de l'Union et qui sera à l'égard de la Nouvelle Orléans ce que sont les villes de Manchester, Birmingham et Sheffield à l'égard de Liverpool et Londres, ou celles de Newark, et Lowell à l'égard de N. York et de Boston. C'est à l'avantage qu'a cette localité de posséder cette puissance d'eau qu'on peut attribuer l'idée d'y établir une ville.

La compagnie avait donné des instructions pour qu'on tâchât de découvrir quelque point assez éloigné de la côte pour être à l'abri des maringouins jouissant en même temps d'un climat salubre et d'une chute d'eau qui pût servir de pouvoir moteur aux machines à vapeur pour la compagnie.

D'après un examen minutieux de la rivière Tangipaho, il a paru qu'en construisant une chaussée élevée de 7 pieds au dessus du plus haut niveau de la rivière, et par la fouille d'un canal [illegible] de long; on pourrait obtenir une chute d'eau de [illegible] pieds, dont la force motrice, lors même que l'eau serait basse égalerait celle de 3000 chevaux. Les [illegible] long de la rivière, ont donné à la compagnie permission par écrit, pour exécuter ces améliorations. Les dimensions du canal seront assez grandes pour fournir aux manufacturiers toute l'eau dont ils pourront avoir besoin, et la compagnie disposera de ce privilège à des prix raisonnables.

Le canal [illegible] la ville dans toute sa longueur et pourra être détourné dans la rivière quand l'occasion rendra une telle mesure avantageuse; ce qui sera aussi d'une grande utilité pour le transport des radeaux d'une distance considérable. L'intention de la Compagnie est de commencer ces travaux dès que les produits de la vente auront été réalisés afin qu'ils soient complétés quand le chemin jusqu'à la ville sera achevé.

Quand on prend en considération, tous les avantages possédés par cette ville; sa proximité au grand entrepôt des produits du midi et de l'Ouest, ses facilités de communication avec ce point, et tous les états de l'Ouest, on ne saurait douter que les grandes réserves qui [illegible] faites pour des usages publics, son immense pouvoir moteur, résultat des chûtes de la rivière, les engagements contractés par la compagnie pour [illegible] la plus grande partie des produits de ses ventes en améliorations, on ne peut s'empêcher de regarder cette vente comme une des plus importantes qui ait jamais été présentée au public de la Nouvelle Orléans.

Conditions et termes de la vente.

Un cinquième de la somme totale payable à 6 mois et crédit pour la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, sans intérêt, pour billets assurés par hypothèque, mais on ne requerra des endosseurs que pour les trois premiers paiements, donnant aux acquéreurs le privilège d'escompter leurs billets au taux de 8 pour cent par an. Les billets qui ne seront point payés au terme de leur échéance, porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, du moment qu'ils deviendront dus jusqu'au terme de paiement.

Les actes de vente devront être passés pardevant Mr. H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs, dans l'espace de 30 jours après la vente, faute de quoi, les dits lots seront vendus au risque et à la folle enchère des acquéreurs, qui seront tenus, si la 2de vente ne produit pas une somme égale à la première, de payer la différence.

La compagnie donnera possession à ses frais si elle est requise dans les 30 jours suivant celui de la vente, après ce terme elle sera aux frais des acquéreurs.

La Compagnie s'oblige à disposer de la somme résultant de la vente, de la manière suivante:

1o. 50 pour cent de la somme résultant des ventes, sera appliqué aux travaux nécessaires pour établir dans les limites de la dite ville, un pouvoir moteur d'eau capable au moins de mouvoir des fabriques pour la construction et réparation de toutes les machines à vapeur et chars dont la compagnie pourra avoir besoin et de faire mouvoir un moulin à farine et un moulin à scie, et toutes les fabriques dont la compagnie peut avoir besoin.

2o. 10 pour cent de la somme résultant de la vente, ou telle proportion qui sera nécessaire sera appliquée à bâtir un hôtel d'après le plan qui sera exposé à la vente, là où elle se fera, et sur un ilet à part que la compagnie a approprié à cet objet.

3o. 10 pour cent de la somme résultant de la vente, ou telle proportion qui sera nécessaire, sera appliquée à bâtir un collège capable de loger au moins cent élèves, et qui sera bâti sur un terrain situé dans le voisinage de la ville, mesurant 40 acres superficiels, et approprié à cet objet par la compagnie.

4o. 10 pour cent de la somme résultant de la vente, ou telle proportion qui sera nécessaire, sera appliqué à la construction d'un pont sur la rivière Tangapaho, à quelque point convenable, près de la ville.

5o. 10 pour cent de la somme résultant du produit de la vente, sera appliqué à la construction et à l'entretien d'une filature de coton, faisant marcher au moins 10,000 fuseaux, et sera pour cet objet livré à quelque compagnie incorporée, ou à quelques individus, ou individu, qui donneront bonne caution que la dite fabrique sera mise en opération dans l'espace de 5 ans après que la compagnie aura fourni le pouvoir moteur d'eau nécessaire, et qu'elle sera continuée en opération pendant l'espace de 5 ans. La compagnie s'engageant à donner l'eau et le terrain nécessaire pour une telle bâtisse, ainsi que le terrain nécessaire pour la conduite de l'eau à l'établissement et de là jusqu'à la rivière; le tout sous la caution mentionnée ci-dessus. De plus—La compagnie s'engage à donner à chaque individu qui achètera un lot le droit de tirer du canal ou des tuyaux qui pourront être posés par la compagnie, la quantité d'eau nécessaire pour une famille, pourvu que ces ouvrages soient à la dépense du propriétaire, et que le canal ou constructions appartenant à la compagnie ne soient pas endommagés par les travaux du propriétaire.

Un plan de la ville ci-dessus sera exposé à la Bourse de l'Arcade, dans quelques jours.
M. W. HOFFMAN, C. WOODOOF, JOSHUA BALDWIN, JOHN McDONOUGH.
4 janv—6, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18 Comité.

LE soussigné ayant l'intention de se retirer du commerce, offre à vendre tout son fonds de magasin consistant en bijouterie, montres, pendules, lampes astrales, à suspension, &c.; articles argentés et vernis en noir; le tout composant un magnifique assortiment des articles les plus nouveaux dans ce genre. Les ayant achetés lui-même en Europe; comme il n'a épargné ni soins ni dépenses pour rendre son assortiment aussi complet que possible, il se flatte que dans tous les Etats-Unis on ne pourra trouver un [illegible] qui le surpasse. Le tout pourra être acheté à l'amiable d'ici au 10 d'Avril dans le cas qu'il n'en aurait pas disposé, dans cet intervalle, il l'offrira alors en vente publique à l'encan.
Il offre aussi à louer à bail le magasin avec ses étagères, ensemble avec la maison bourgeoise, No. 75, rue de Chartres, occupée à présent par le soussigné. Pour plus amples renseignements, s'adresser à ANTHONY RASCH, No. 75, rue de Chartres.
N B—Dans le susdit magasin se trouve un atelier de bijouterie, contenant les outils nécessaires [illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Saint Bernard—Cour des Preuves—Succession de Diego Sanchez—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St Bernard, rendu le 15 Décembre courant, sur la pétition de Mde Juana Lopez, veuve Diego Sanchez, il sera vendu en vente publique par le juge soussigné, à la maison de Cour, de cette paroisse, jeudi, le 26 janvier 1837, à dix heures du matin, la propriété suivante, savoir:
Un morceau de Terre, situé en cette paroisse, à environ trois milles du fleuve Mississipi ayant cinquante pieds plus ou moins de face sur la rive droite du Bayou aux Bœufs, avec une profondeur de 40 arpents, bornée à la ligne supérieure par la propriété des héritiers de feu Joseph Sanchez, et à la ligne inférieure par la propriété de Mr Géronimo O'Rancos.
Conditions, comptant.
Paroisse St Bernard, le—Décembre 1836.
31 dec—6 OCTAVE S. ROUSSEAU, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Frederick Enders, décédé—Samedi 28, janvier prochain (1837), à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, sous la date du 4 novembre 1836, il sera vendu en vente publique, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans, le lot de terre ci-après décrit, appartenant à la succession de Frederick Enders.
Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues des Magasins et Joséphine, dans le faubourg Lafayette, en cette paroisse, et désigné par le No 1, de l'Ilet No 27, et mesure trente-deux pieds huit pouces et une fraction sur la rue des Magasins, cent six pieds six pouces et une fraction sur la rue Joséphine, mesure anglaise.
Conditions—La moitié du prix de l'adjudication payable comptant, le reste en un billet à un an, endossé à la satisfaction de la tutrice, et portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera aux frais de l'acquéreur.
6 janv P. DUGUE, Juge

ETAT de la Louisiane—Paroisse de St Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de la dame veuve François Norbert Boudousquié—Lundi, 30 janvier 1837, à midi, il sera vendu par le soussigné, juge de la cour des preuves de la paroisse St Jean Baptiste, en vertu d'un décret de ladite cour des preuves, en date du 30 novembre dernier, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis à la Nouvelle Orléans, trente deux esclaves, hommes, femmes et enfants, parmi lesquels sont plusieurs nègres à talents, tels que charretiers, laboureurs, tonneliers, charpentiers, scieurs de long, sucriers, &c.
Conditions: Six et douze mois de crédit à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, avec réserve d'hypothèque et payables au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans. Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée, &c. à la charge des acquéreurs.
Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, not pub à la Nouvelle Orléans.
Paroisse St. Jean Baptiste, 22 dec. 1836.
31 dec—2ps T. LE BLANC, juge.

Samuel H. Young vs Isaah Walker et autres.
EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, selon la loi le sept de Février prochain 1837, à la cour de paroisse, dans et pour la dite paroisse, à midi,
Un certain radeau de cypre, contenant cent six arbres. Le dit radeau se trouve en face de la propriété de Mr Lucien Labrauche, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ douze milles de la Nouvelle Orléans. Les acquéreurs sont priés d'examiner le dit radeau avant la vente, la possession et livraison sera faite là où se trouve le radeau, sans aucune garantie quelconque de la part du vendeur, et le produit de la dite vente sera payé aussitôt l'adjudication, sinon, le dit radeau sera vendu de suite.
Paroisse de Jefferson, le 27 Dec 1836.
28 dec JQUES. CHARBONNET, Jr Sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemine—*Cour de Preuves*—Il sera vendu par le soussigné juge de la paroisse de Plaquemines, le mercredi 18 de janvier 1837, à midi, sur les lieux, les objets suivants appartenant à la communauté qui a existé entre Augustin Dupré et son épouse décédée Eulalie Rousseau, savoir,
1 Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse sur la rive gauche du Mississippi à environ 19 milles au dessous de la ville de la N. Orléans, mesurant 20 arpents de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, ensemble les édifices qui s'y trouvent. Ladite habitation est bornée à sa limite supérieure par celle de Armand Lanaux et à la limite inférieure par la terre de Manuel Andry, et il y a quatre vingt arpents de la banque Consolidée qui seront également vendus avec la dite habitation.
2. Les Esclaves suivants:
1 Jacques M[illegible], de 72 ans; Commandeur.
2 [illegible] de 52 ans. Nègre de champ.
3 [illegible] de 50 ans. Nègre de champ
4 Ben [illegible] de 44 ans. Nègre de champ et bucheron.
5 Mark de 42 ans, bonne pioche, pelle et hache.
6 Marguerite 52 ans aveugle, vendue avec sa fille Céleste, âgée de 16 ans, domestique de maison.
7 Caroline de 20 ans, négresse de champ avec ses deux enfants Henriette âgée de 30 mois et Isabelle de [illegible]
8 Jeffrey de 23 ans, bonne pioche, bonne pelle, bon charretier et excellent cocher.
9 Jack, de 27 ans, bonne pioche, bonne pelle, bonne [illegible]
3 Les animaux, instrumens aratoires, et meubles suivants—Dix chevaux [illegible], quatre paires de bœufs de travail, quatre vaches laitières, quarante moutons, un certain nombre de charrues, charrettes &c. et quelques meubles.
Conditions—L'Habitation comptant, c'est à dire, en [illegible] payera à la Banque Consolidée une dette [illegible] de quatorze mille cent douze piastres, et à M. Manuel Andry, [illegible] mille quatre cent piastres, [illegible] excéder vingt six mille piastres, et la balance payable à un an de terme. Les esclaves [illegible] et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et par [illegible] portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les animaux, instrumens aratoires, meubles &c. comptant.
Les billets devant être divisés de manière à convenir aux héritiers.
16 dec G LEONARD, Juge.

COURSES DE CHEVAUX, Du Jocky Club de la Nouvelle-Orléans,

Sur le Chemin de Course d'Eclipse.

LA première assemblée du Printems aura lieu mardi, 14 mars 1837—Première journée, prix de 500 piastres—Courses d'un mille; prix d'entrée, 50 piastres—Seconde journée, prix de 700 piastres—Courses de deux milles; prix d'entrée 70 piastres—Troisième journée, prix de 1000 piastres—Courses de trois milles, prix d'entrée 100 piastres—Quatrième journée, le prix du Jocky Club de la Louisiane, 2000 piastres—Courses de quatre milles; prix d'entrée 150 piastres—Cinquième journée, courses d'un mille. Il y aura cinq courses, et les trois meilleurs emporteront le prix qui [illegible] les sommes payées pour entrées, les jours de courses, et s'élèvera probablement à 1200 piastres. Entrée, dix pour cent sur la somme totale: on ne recevra aucun cheval—Sixième journée, le prix de la Nouvelle Orléans, consistant en un superbe service en argent, dont la valeur est estimée à 1000 piastres. Dans cette course les poulains de 4 ans porteront les poids accoutumés; les chevaux de 5 ans et au dessus porteront 100 livres; prix d'entrée $100; [illegible] qu'il y ait au moins quatre chevaux pour que la course ait lieu. Celui qui gagnera aura le choix de prendre ou l'argent ou le service d'argent—Courses de deux milles.

Tout cheval ou jument pourra courir pour les prix mentionnés, pourvu que le propriétaire se conforme aux règles de la société. Le prix de chaque journée sera payé comptant, sans escompte.

Le propriétaire ayant fait de grands frais, pour établir un chemin de course digne de la Nouvelle Orléans, espère que ses efforts mériteront l'approbation du public, et que l'encouragement qu'il a reçu du Jocky club, (une société composée des personnes bien connues dans le pays) sera un titre de plus à la confiance des amateurs des courses de chevaux.

Ce bel établissement, le plus vaste dans ce genre qu'il y ait dans toute l'Amérique, est situé sur le chemin de fer de la Nouvelle Orléans à Carrollton, de manière à ce que les jours de course 1000 personnes pourront s'y rendre pour 25 cents chaque, sans avoir besoin d'attendre jamais plus d'une demi heure. Le chemin de la rivière passe tout près du chemin de la course, et les bateaux à vapeur pourront débarquer leurs passagers sur les lieux. Le chemin de course a précisément un mille de tour, et il est entouré d'une bonne clôture de planches de 10 pieds de haut avec poteaux en dedans. On [illegible] à présent la construction d'un édifice duquel 6000 spectateurs peuvent apercevoir tous les points du chemin de course, et dont une grande partie sera appropriée aux dames et membres du Jocky Club. Par les précautions qu'on prendra de couvrir le chemin de course de sable et sciures, on évitera tous les inconvéniens qui ont existé jusqu'à présent dans ce voisinage, pour les courses des chevaux. Les écuries, chemins &c., pour les chevaux de courses ne laissent rien à désirer, et l'établissement d'un étage flottant pour le débarquement des chevaux, rend cette opération facile en tout temps.

Les grandes facilités qui se présentent pour le transport des chevaux aux lieux des courses, et les fortes sommes offertes pour prix, étant doubles de celles proposées par aucun autre établissement de ce genre dans l'Union, ne manqueront pas d'y amener un grand nombre de chevaux des Etats environnans.

Le propriétaire est informé par Mr Garrison de Virginie, qu'il est déjà en route pour la Nouvelle Orléans avec un grand nombre de chevaux, parmi lesquels sont le célèbre Cipus, Miss Maynard, Virginie, Graves et autres. On attend aussi l'arrivée du Colonel Bingaman, avec les chevaux de course bien connus, Angora, John Minor, Fanny Wright, cela de Mr. Minor de Natchez, avec Catherine et autres; Messrs. Ruth & Barrow avec Alice Riggs, Prince Talleyrand & Fanny Bell; Mr Wells avec Linett, Zatto, Dick Chinn, Wings, Longitude et Jane Elliott; Mr. Duplantier avec John Beasley, Lauderdale et autres; Col. Claiborne avec la célèbre jument Susan Yandell, Antelope, Cassandria, &c. Col. Johnson d'Alabama, avec Red Maria, Splendid, Forsaken Tilly et Betsy Richelieu. Il y a tout lieu de croire que Messrs. Hardin, Starks & Jackson, viendront d'Alabama avec leurs chevaux aussi bien que Mr. Hurts de la Virginie avec plusieurs autres amateurs du Tennessee, Kentucky et de la Georgie. Ajoutant à ce nombre les chevaux du propriétaire Monmouth, Richard de York, Morris &c., le out formera un concours, qui pour le nombre, ou la renommée des chevaux n'a jamais eu de pareil dans les Etats du Sud.

Le soussigné ayant été pendant plusieurs années propriétaire du chemin de course à la ville de Washington, dans le district de Colombie, se flatte d'avoir acquis toutes les connaissances nécessaires pour conduire un pareil établissement. Il a reçu des assurances positives des Messrs [illegible] nommés qu'ils se rendront aux courses. Ceux qui manqueront à ce spectacle n'auront peut-être jamais l'occasion d'en voir un pareil.
Y. N. OLIVER, propriétaire.

N. B. Le superbe hôtel de Carrolton, éloigné du chemin de course que de 100 pas, où l'on trouvera des logemens qui ne laissent rien à désirer. Les écuries ont été construites exprès pour les chevaux de course, et cet établissement est placé sous la direction de Mr F. Bernard, de Washington, qui fera tous ses efforts pour en rendre le séjour agréable aux membres du Jockey Club pendant la semaine des courses. 13 janv—6

Machine à vapeur, Moulins à Sucre, &c.

LE Public est prévenu que tous ceux qui peuvent avoir besoin des Machines à vapeur, de Moulins à sucre, ou de mouvements pour Moulins à scie, construits sous la direction du soussigné, doivent s'adresser à Bishop's Hotel où il a intention de rester jusqu'au 1er février prochain, après laquelle date ils devront adresser à Thomas Reynolds & Co. ou au soussigné à Cincinnati Ohio.
Nlle Orléans, 2 Janvier 1837. WILLIAM TIFT.
N. B. Comme le soussigné pourra être absent pendant quelques jours à la côte, on est prié de laisser un billet pour lui à la barre. 3 janv.—12

Bureau de Lithographie d'Orléans.

En face de l'Arcade de Banks, rue des Magasins.
ON y exécute avec promptitude et précision, des Plans de terres, Circulaires, Billets d'Echange, Checks sur banque [illegible] genres.
Aussi—Cartes lithographiées, construites d'après renseignements, &c., en défaut de plans qui puissent servir de copies, à l'établissement de [illegible] H. GROVES & Co.

SAINDOUX—A vendre par le soussigné, [illegible] de première qualité [illegible] en détail et en gros. [illegible]

Ventes à l'Encan.

PAR DUTILLET & DELERY.
VENDREDI, 20 Janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, par ordre des héritiers d'Hilaire St Amand,
5 lots de terre situés dans la paroisse St Bernard à 5 milles de la Nouvelle Orléans, mesurant comme suit:
Lot No. 1 mesure 160 pieds, 7 pouces de face au fleuve, sur 177 pieds 10 pouces de profondeur, où il a encore 177 pieds 10 pouces de large, et se prolonge avec cette même largeur jusqu'à la distance de 80 arpents.
Le lot No 2, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur 80 arpens de profondeur.
Le lot No 3, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur une profondeur de 80 arpents.
Le lot No 4, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur.
Le lot No 5, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur une profondeur de 80 arpens.
Conditions, à la vente. 4 jan

PAR JOHN M. BACH
IL sera vendu jeudi 26 janvier prochain 1837, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un atelier de bons esclaves acclimatés.
Des deux sexes, parmi lesquels se trouvent 5 jeunes gens vigoureux nègres de champ, un domestique de table et cocher âgé d'environ 19 ans actif, intelligent et ayant bonne mine; un excellent cocher, accoutumé au marché, et plusieurs cuisinières et blanchisseuses: vente positive et sans réserve. On invite ceux qui ont des habitations, et les membres de la Législature, à se trouver à cette vente. Plus amples détails le jour de la vente.
Conditions—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait payement. 26 déc.

Vente de la propriété Fortier, située rue de la Levee, entre les rues Toulouse et St. Louis.
PAR P E TRICOU.
IL sera vendu le samedi 21 janvier courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres.
La belle propriété de Mr. E. Fortier, mesurant 80 pieds français de face sur 140 environ de profondeur, ensemble avec les édifices dans l'état où ils se trouvent.
Dans le cas que la propriété offerte en bloc ne rapporte pas un prix satisfaisant, elle sera alors offerte en quatre lots de 20 pieds chacun sur toute la profondeur suivant le plan qui en sera déposé à la Bourse, quelques jours avant la vente.
Les conditions sont: $10,000 comptant ou $2,500 par lots, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
En cas de vente par lots, il sera immédiatement procédé à la vente au comptant des édifices qui se trouvent sur le terrain pour être démolis et enlevés dans les deux mois qui suivront l'adjudication; le produit de cette vente sera au profit des acquéreurs des divers lots. 11 jan

Vente d'Esclaves sans Réserve.
PAR H J DOMINGON.
CINQUANTE UN ESCLAVES des deux sexes, de choix et à talents, seront vendus sans réserve, à la Bourse, au coin des rues St Louis et Chartres, Jeudi, 19 Janvier, à midi précis,
1o. Le nègre Henson, âgé de 40 ans, bon nègre de champ, et s'entend à soigner des chevaux de course.
2o. Le nègre George, âgé de 24 ans, excellent palfrenier et nègre de champ.
3o. La mulâtresse Levenna, âgée de 18 ans, bonne couturière, femme de chambre et domestique de maison.
4o. La mulâtresse Juliana, âgée de 25 ans, bonne couturière et gardienne d'enfans, (elle est bossue.)
5o. Le nègre Nat, âgé de 19 ans, bon nègre de champ.
6o. Le nègre Sandy, âgé de 35 ans, bon nègre de champ et palfrenier, (défectueux.)
7o. La négresse Sophie, âgée de 23 ans, peut travailler aux champs ou à la maison.
8o. Le nègre Jarred, âgé de 20 ans, bon nègre de champ.
9o. Le nègre Pill, âgé de 36 ans, bon nègre de champ et charretier.
10 Le nègre Hagle, âgé de 30 ans, bon nègre de champ et charretier, avec sa femme [illegible], âgée de 25 ans, bonne négresse de champ, et sait travailler dans la maison, et ses quatre enfans, 2 garçons et une fille, l'aîné ayant 7 ans et le plus jeune 1 an.
11 Le nègre Moses, âgé de 28 ans, bon nègre de champ, souffre d'une hernie.
12 La mulâtresse Catharine, âgée de 40 ans, s'entend à faire le beurre et le fromage, à tailler les habillements de nègre, bonne cuisinière et gardienne d'enfans.
13 La négresse Mary, âgée de 15 ans, bonne négresse de champ et domestique de maison.
14 Le nègre Samuel, âgé de 13 ans, élevé dans la maison, peut servir à table et très intelligent.
15 La négresse Eveline, âgée de 11 ans, peut travailler dehors ou dans la maison.
16 La négresse Kitty, âgée de 10 ans.
17 Le nègre Isaac, âgé de 45 ans, nègre de champ, (défectueux.)
18 Le nègre Sampson, âgé de 25 ans, bon nègre de champ et charretier, et Eliza sa femme, âgée de 20 ans, bonne négresse de champ, avec ses deux fils âgés de 5 et 2 ans.
19 La négresse Margaret, âgée de 24 ans, bonne négresse de champ avec ses deux enfants âgés de 6 et 2 ans.
20 Le nègre Beau, âgé de 35 ans, un peu charpentier.
21 Le nègre Preston, âgé de 20 ans, bon nègre de champ et charretier.
22 Le nègre James Henry, âgé de 11 ans, bon domestique.
23 Le nègre Robert, âgé de 25 ans, bon tonnelier, souffre un peu d'une hernie.
24 Le nègre Harry, âgé de 22 ans, excellent tanneur, et peut être recommandé comme entendant tout ce qui a rapport à son métier.
25 La négresse Nelly, âgée de 22 ans, bonne négresse de champ, couturière et servante.
26 La jeune négresse Nelly, âgée de 12 ans, bonne servante.
27 La négresse Betsey, âgée de 23 ans, bonne couturière, cuisinière et servante, avec son fils âgé de 6 ans.
28 Le nègre Henry, âgé de 20 ans, élevé dans un grand hôtel et excellent domestique.
29 Le nègre Benjamin, âgé de 35 ans, bon nègre de champ, et s'entend à mener des bœufs (défectueux.)
30 La mulâtresse Mary, âgée de 28 ans, bonne couturière et [illegible], bonne servante, avec ses quatre filles entre les âges de 10 et 2 ans.
31 Le nègre Jackson, âgé de 19 ans, bon nègre de champ, conducteur de bœufs, &c.
32 Le nègre Benjamin, âgé de 16 ans, bon nègre de champ, charretier, &c.
33 Le jeune nègre Henry, âgé de 13 ans.
34 Le nègre Henson, âgé de 12 ans.
35 Le nègre William, âgé de 13 ans, nègre de champ, il a un pied tourné en dedans, mais qui ne lui fait aucun mal.
36 Le nègre James, âgé de 10 ans, domestique de maison.
Tous ces esclaves portent une bonne réputation; ils ont été élevés dans le Maryland et Virginie, et choisis avec soin.
Conditions—Un tiers comptant, payable au notaire le jour de la vente, et crédit pour la balance à 6, 8 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, lesquels faute d'être payés à leurs termes d'échéance porteront un intérêt de 10 pour cent sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette circonstance pour différer le paiement. Le vendeur ne garantit que les titres. Les défauts connus seront spécifiés le jour de la vente.
Acte de vente pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 janv—8

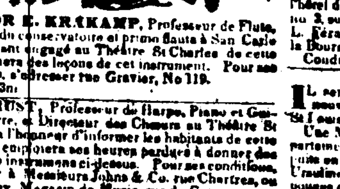

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauta à San Carlo Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Chœurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp
2 nov—3m

NOUVEAU MAGASIN DE MAIS.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
300 Boisseaux de Mais, net, en grain, à vendre par les soussignés, par boisseaux, baril ou par quantité plus considérables. Ce mais a été grêlé par une machine à leur magasin. Ils ont toujours à vendre, Foin, Avoine et autres grains pour chevaux.
RD. PEARSE & Co, rue Baronne. 10 janv

UN NOUVEL ENTREPOT.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
POUR emmagasinage de bois de constructions et autres articles occupant beaucoup de place, vient d'être ouvert par les soussignés, à des prix raisonnables.
Ils ouvriront sous peu un grand hangard pour recevoir du foin, fayence, &c. RD. PEARSE & Co.
10 janv rue Baronne, près de la rue Julie

NOUVEAU DEPOT DE BOIS.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
LES soussignés sont prêts à exécuter et livrer des ordres de familles ou d'hôtels pour bois de frêne, chêne et autres bois de chauffage du Lac, aux prix courants, et le public peut se fier à recevoir de leur dépôt la vraie mesure de corde, comme ils ont construit des carrés exprès pour cela.
Ils espèrent par la modicité de leurs prix et l'attention qu'ils porteront à leurs affaires mériter la confiance du public. RD. PEARSE & Co., rue Baronne, près de la rue Julie.
Ils ont à présent à Greenville, environ 200 cordes d'excellent bois pour chauffage.
Aussi—300 cordes de bois dur du Lac, et une certaine quantité de bois de pin, qui arriveront sous peu au bassin du Canal d'en haut. 10 janv

VITRES & PEINTURES—M. Leray ayant acheté le magasin de M. F. Fransioli, situé rue Chartres no 183, tiendra constamment un grand assortiment de peintures et de vitres de toutes les grandeurs.
3 jan—1m LERAY.

A VENDRE.
ENviron 80 NEGRES par familles, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs qui sont créoles du pays et les autres y ont demeuré depuis leur enfance; ils ont tous été employés sur la même habitation depuis plusieurs années. Il y a parmi eux forgeron et plusieurs nègres à talens.
Ils seront vendus à des conditions libérales à un bon maître.
S'adresser à No 15, rue St-Charles, entre la rue du Canal et la rue de la Commune. 10 janv—7

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il a repris le même genre d'affaires qu'il avait avant son départ pour France. Messieurs les petits marchands de la ville et de la campagne trouveront chez lui différens petits articles convenables à bon compte.
[illegible] plusieurs années, il ose se flatter que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être contentes et satisfaites.
Rue St Pierre, No. 36, près du magasin de Mr Bardon. J N. ARMANDO. 10 jan

110 Boucauts de sucre d'une qualité supérieure, sur une habitation, à 37 milles de la ville. LE BLANC & HAYDEL.
10 jan Rue Toulouse, No 20

ON demande un jeune commis de 13 à 15 ans parlant anglais et français.
A vendre par ce même, une belle qualité de Verres à vitres [illegible]
Une caisse Verres de montres.
Reçu de Paris, des fontaines à filtre en pierre, [illegible] pour clarifier l'eau à vendre [illegible] par pièce.
CHS. DEBOURGES, 11, rue du Canal. 10 jan—3

CHARBON DE PIERRE—Une petite quantité de charbon de pierre première qualité reçu et à vendre par W. E. & R. MURPHY, No. 132 vieux bassin. 5 janv—10

Ventes à l'Encan.

PAR F DUTILLET & DELERY.
Propriété De Grande Valeur à Vendre.
IL sera vendu, samedi 21 janvier 1837, à midi à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, pour clore une société et sans reserve, 30 Lots de terre, ayant chacun, un arpent de face au chemin de Gentilly, sur vingt arpents environ, de profondeur, bornés d'un côté par les terres de Mr St. Gême et de l'autre par celles de M. Urquhart. Les propriétaires ne se sont déterminés à vendre ces terres que parce que la nature de leurs occupations ne leur permet pas d'en surveiller l'exploitation: situés à une petite distance, enrichis de bons paturages, et couverts de bois de chauffage dont la vente seule, couvrira probablement dans un an, le prix d'achat, également propres au jardinage ou à toute espèce de culture, ces propriétés offrent aux acquéreurs des avantages qui se rencontrent rarement. Le canal de [illegible], devant passer à une petite distance de la profondeur d'une partie de ces terres, servira à les égoutter [illegible] facilitant le transport des bois, des légumes et du laitage. Les spéculateurs qui diviseraient les lots en ilets ou en terrains, ne pourraient manquer de réaliser de gros bénéfices. Sur un des lots se trouvent une maison de maître, cuisine &c. L'acquéreur y trouverait un séjour d'autant plus agréable que le gibier y est très abondant.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés au bureau de J. Mossy not. pub. Le plan est exposé à la bourse de [illegible] 14 janv—7

Succession de H. M. Fontaine.
PAR H J DOMINGON.
IL sera vendu le lundi 13 février 1837, à midi, d'ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis:
Une propriété située au nouveau faubourg Marigny, au coin de la rue de l'Union, entre les rues Morales et Urquhart, désignée par le no 208, ilet 26 du dit faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en chambre à loger, [illegible] hangar, écurie et atelier d'un [illegible].
Conditions—4, 8 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur chez L. Feraud, not. pub.
Plus: 60 actions de la Banque des Citoyens, payable comptant, 10 do. des Améliorations do. 14 janv—10

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu mardi, 24 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, à la folle enchère de M. John Bergin, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 12 décembre 1836
Un terrain situé au faubourg Franklin, désigné d'après un plan dressé par J Schriber, en date du 10 nov. 1836 par le no 1 de l'ilet 56, faisant face à la rue Mandeville entre les rues St. Jean Baptiste et Girod.
Conditions: Un tiers comptant et la balance à six mois en billet daté du 12 décembre 1836, endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant A Ducatel, not pub. 13 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING
Propriété de grande valeur sur le chemin du Bayou.
IL sera vendu le samedi, 28 du courant, à midi précis, à la Bourse, cette superbe propriété située sur le chemin du Bayou, bornée du côté de la ville par la propriété de M. Edmond J. Forstall et de l'autre côté par celle dernièrement vendue par Madame Pontalba.
Ladite propriété mesure 96 pieds 3 pouces de face au chemin du Bayou sur 265 pieds 4 pouces de profondeur du côté de M. Forstall, et 253 [illegible] du côté appartenant ci-devant à Mme Pontalba, et 97 pieds 2 pouces face à la rue de l'Hôpital, sur la façade de laquelle la corporation aura à en acheter une partie pour le passage de ladite rue, ainsi qu'une partie des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, conformément au plan qui est exposé à la Bourse.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur 12 jan

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu mardi, 17 du courant, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,
Une Propriété située à l'encoignure des rues Mandeville et Casa Calvo, avec les bâtisses qui s'y trouvent, divisée en trois lots conformément au plan qui se trouve exposé à la Bourse.
La position avantageuse de cette propriété est trop connue pour nécessiter plus de détail.
Conditions: Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et approuvés par le vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seraient payés à leur échéance porteront un intérêt de 10 pour 100 par an du jour de protêt, sans que l'acquéreur puisse par cette clause en retarder le paiement. 12 janv

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu lundi, le 23 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de Mr. J. D. Townsend qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 22 Décembre 1836
Un Terrain situé au nouveau Faubourg Marigny, désigné par le no. 1, de l'ilet No 21, conformément à un plan dressé par N. Rillieux & Co, le 22 Novembre 1836; ce terrain forme l'encoignure des rues Union et Girod.
Conditions: Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets qui devront être datés du 22 Décembre dernier, endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 12 jan—4

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu, mardi prochain, 17 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis,
1o. Un Terrain, situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfants, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française), entre les rues St. Antoine et Mystérieuse. Il existe sur ce terrain, une maison se composant de 4 appartements, galerie, 2 cabinets haute et 2 caves; ainsi qu'une cuisine haute de 4 appartements, latrine, hangard à laver; puits en briques et une belle cave. Le tout nouvellement bâti et en parfait état.
Cette propriété est louée pour l'année à raison de [illegible] par mois.
Conditions: L'acheteur se rendra responsable d'une somme de $8000 due le 3 janvier 1838, et la balance un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois.
2o. Un autre Terrain situé au même faubourg, ayant 30 pieds 10 pouces de face à la rue de la Paix, sur 96 pieds de profondeur, entre les rues Casa Calvo et Moreau. Il existe sur ce terrain une maison de 4 appartements, galerie et une cuisine en mauvais état. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 janv—3

PAR BARNETT Sr.
A LA folle enchère, et aux risques et périls de M. Thomas Hart, il sera vendu le Jeudi 19 Janvier, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère, et aux risques et périls de Mr. Thomas Hart, qui n'a pas rempli les conditions de la vente à lui faite le 29 septembre dernier par l'encanteur sus nommé,
DOUZE TERRAINS situés au district Daunois et désignés par les Nos 1 à 12 de l'ilet No 55, sur un plan particulier déposé en l'étude de Mr Ferand, notaire public, et portant la date du 27 septembre 1836.
Conditions à la vente. 11 janv

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu mardi, 17 Janvier 1837, à la folle enchère et aux risques et périls de Mr. Gustave Mossmer, qui n'a pas rempli les conditions de la vente à lui faite par le dit encanteur, le 16 juillet 1836.
Deux Lots de Terre situés à Mandeville, face à l'hôtel de Davis, et désignés par le lot no 7 et 8, du lot no 3, sur un plan particulier déposé en l'étude de Mr L. Feraud, notaire public, lequel plan sera exposé à la Bourse quatre jours avant la vente.
Conditions, à la vente. 6 janv

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu mercredi 19 du courant, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis,
Une Maison briquetée entre poteaux, ayant 4 appartements à feu, deux cabinets, une galerie, cuisine, puits en briques, &c., située sur un terrain encoignure Ursulines et des Marais, mesurant vingt sept pieds sept pouces de face à la rue des Marais, sur cent quatre pieds de profondeur, [illegible] de deux pieds et demi dans la profondeur.
Conditions: Un quart comptant, crédit pour la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement 13 janv—6

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu lundi, 23 janvier prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, à la folle enchère de Mr. Henry Brodé, qui ne s'est pas conformé aux conditions de son adjudication faite le 15 Octobre 1836.
Deux Terrains situés au faubourg Washington, désignés par les numéros 1 et 2, de l'ilet 83, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Bienfaite, sur 93 pieds de profondeur et face à la rue Mazan.
Les conditions sont moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, à dater du 15 octobre dernier.
Les actes de vente se passeront pardevant Amédée Ducatel, notaire public. 12 jan—5

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu jeudi, 19 du courant, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,
3 Terrains de prix, situés dans le faubourg Tremé, sur la rue des Marais, entre les rues des Ursulines et du chemin du Bayou; sur un des lots, il y a une belle maison en bois presque neuve, contenant 4 appartemens, avec galerie, cuisine, &c.
Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, aux frais des acquéreurs. 12 janv

PAR DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu mardi 17 du courant, à 10 heures du matin,
Le fond d'un petit magasin de Groceries, situé rue St. Anne, entre les rues Bourgogne et Rampart.
Conditions à la vente. 11 jan

PAR H. J. DOMINGON
IL sera vendu le Mercredi 18 de Janvier, à la Bourse, à midi,
2 SUPERBES LOTS DE TERRE, situés dans le nouveau faubourg Marigny, portant les numéros suivans, d'après un plan qui sera exhibé au moment de la vente—
ILET 23—Le Lot No 1—Ayant 33 pieds face à la rue dite Français, entre les rues St-Jean-Baptiste et Girod, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
ILET 23—Le Lot No 9—Formant l'encoignure de la rue Girod & St Antoine, ayant 33 pieds face à la rue St-Antoine, sur 127 10 p. 5 l. de profondeur à la rue Girod.
Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 11 janv—7

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
400 caisses Vin rouge, différents crûs;
400 caisses Cerises;
200 paniers Huile;
50 caisses Liqueurs assorties;
50 barriques Vin de Bordeaux;
50 caisses Pomard et Romanée;
100 sacs Sel;
50 barils Madère;
Sardines en boîtes; cornichons; olives; pâtés truffés; bouchons; genièvre de Hollande; rum de la Jamaïque; eau de vie de Cognac; whiskey; café; savon, &c.
BERTRAND COMBE, 5, rue Jefferson. 28 dec—4

AGENCE générale—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. [illegible] change dans toutes ses branches, et d'entremettre pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits. S'adresser rue Conti, No. 36.
5 oct—6m,3ps F. LAVILLE.

Avis de Commerce.

MAQUEREAUX ET HARENGS—1000 barils maquereaux Nos 1, 2 et 3, 500 demi barils quarts de barils do Nos 1, 2, et 3. 1000 barils harengs du Potomac, reçus et à vendre par QUARLES & Co, rue de la Douane No. 24. 12 janv.

CIGARES—20,000 Regalia, 1re. qualité, 100,000 de la Havane, marque Nuñez, reçus et à vendre par QUARLES & Co. rue de la Douane No 24. 12 janv

HUILE DE BLANC DE BALEINE—30 barils [illegible] 1re. qualité, en débarquement et à vendre par QUARLES & Co. rue de la Douane No. 24. 12 janv

CAFE—250 sacs de la Havane, vert, à vendre par QUARLES & Co. rue de la Douane No. 24. 12 janv

FROMAGE et Beurre de Goshen—40 fromages, beurre frais, [illegible] en magasin et à vendre par QUARLES & Co. rue de la Douane No. 24. 12 janv

EAU DE VIE—30 demi quarts eau de vie de Champagne 1re. qualité, en magasin et à vendre par QUARLES & Co. rue de la Douane No. 24. 12 janv

FOIN—44 balles reçues par le navire Alabama et à vendre par FRANKLIN & AMES, 35 rue du Camp. 12 jan

GOUDRON—300 barils goudron en bon état à vendre par W E & R MURPHY, 132, Vieux Bassin. 12 jan

VIN de Madère—15 boucauts et 24 quarts vin de Madère, importé directement de Madère et de Londres, en magasin et à vendre par JAMES GRIMSHAW, 93 rue du Canal. 12 jan

CUIVRE—10 barils en magasin et à vendre par GRAIN & MIGNON, No 7, Nlle Levée. 10 janv

EAU DE VIE—10 demi pipes vieille eau de vie de Champagne, reçue par le navire [illegible], et à vendre par W P VICKERS & Co, No 25, rue du Camp. 10 jan

56 Barils de mélasse, en débarquement entre les rues St Louis et Conti, à vendre par R BRUGIER. 10 jan

2500 Boucauts de sucre, bonne qualité, à vendre par R BRUGIER. 10 jan

64 Peaux de boeufs, à vendre par R BRUGIER. (10 jan)

PORC, GRAISSE &c.—152 barils porc, mess, marque entière, 500 barils belle graisse, dure et blanche, 100 do Bœufs de Boston, [illegible] en magasin et à vendre par YORKE FRERES, 60, rue du Camp. 10 jan

CHARBON DE TERRE—Quelques tonneaux Charbon de Terre de Liverpool, avec un lot de charbon de pierre de bonne qualité, à vendre et sera livré en lots convenables aux acquéreurs par W E & R MURPHY, 132, vieux Bassin. 12 janv

NOIX Mollets—60 sacs Noix mollets, en magasin et à vendre par JAMES REED & Co, 35, rue Royale. 12 jan

200 ROULEAUX Corde d'emballage de première qualité, en magasin et à vendre par JAMES REED & Co, 35, rue Royale. 12 janv

500 Barils charbon pour l'usage des [illegible] à vendre en quantité convenable aux acheteurs au No 156, rue Toulouse. Aussi [illegible] barils pour l'usage des forgerons à $1 50 par baril. 12 janv

VIN ROUGE—50 caisses Vin de Medoc; en magasin et à vendre par JAMES REED & CO, 35, rue Royale. 12 janv

EAU DE VIE de Pêche—100 barils Vieille Eau de vie de Pêche, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras. 12 janv

COTON A DRAPS en grandes et petites balles, convenables au marché Mexicain, à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras. 12 janv

CHARBON de Pittsburg, première qualité, à vendre après le wharf de la rue Girod. 13 jan—1

FOIN—Un excellent lot, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 12, rue Poydras. 12 janv

MIROIRS de France—A vendre un bel assortiment de Miroirs de France, en cadres dorés, de toutes grandeurs, garantis pour pouvoir être lavés sans se ternir, par C H VOIGT & Co. 73, rue Royale. 12 janv

BRIQUES—10 000 Briques de Philadelphie, pour façade, à bord du brick Dan. Kibby, à vendre par HOSKINS & WILCOCKS, 51, rue du Camp. 12 janv

MARCHANDISES Anglaises ayant droit de drawback, consistant en moleskine, satin, velours, dessins, batiste, en magasin et à vendre par SAM. THOMPSON & Co. 53, rue Camp. 12 janv

SUCRE—30 boucauts en magasin et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, 31, rue de la Commune. 11 janv

FOIN—A Vendre par les soussignés. LA charge de deux chalans du meilleur Foin d'Indiana, à vendre à bas prix. EASTMAN & BROTHERS, No 30, Vieille Levée. 11 janv

FARINE DE MAIS—40 barils arrivés au tour à vendre par EASTMAN & BROTHERS, No 30, Vieille Levée. 11 janv

SOULIERS, Brodequins & Bottes—5 caisses en débarquement du navire Gaspar, à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 11 jan

WHISKEY—300 barils de Whiskey rectifié, en magasin et à vendre par G DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 11 jan

FOIN—500 balles excellent foin, à vendre. S'adresser à AUGUSTIN LARA. 11 jan

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, de 1re qualité, à vendre. S'adresser à AUGUSTIN LARA. 11 jan—2

GENIEVRE & Eau de Vie—En débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE, 34, rue Gravier. 11 jan

167 Barils Farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Atalanta, et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 11 jan

PORC—333 barils de Porc mess; 52 do do [illegible] en débarquement du bateau à vapeur North America, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 11 jan

SUCRE—50 boucauts Sucre de qualité supérieure de la belle récolte de Parkwood, en débarquement et à vendre par G DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
Aussi, de la même récolte—120 barils de Mélasse. 11 janv

FARINE—300 barils en débarquement du bateau à vapeur John Jay et à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée. 11 jan

PORC mess & prime—A vendre par LAYET & AMELUNG, 17 Commerce. 11 jan

AVOINE—100 sacs à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 30 Vieille Levée. 11 jan

Graines en feuilles—250 barillets de graines en feuille, d'une qualité supérieure, à vendre par GRIVOT & PAIGE, No. 12, Poydras. 11 janv

PORC—300 barils Mess et 100 do Prime, en magasin, et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 11 jan

SOIE d'Italie à coudre, noire et couleurs assorties, à vendre en caisses par RAOUL ADAM, rue Royale, No. 166. 11 jan—4

SUCRE—150 boucauts sucre sur habitation, à vendre par C SAMORY, rue Toulouse. 7 jan

PERDU à l'incendie dimanche au soir plusieurs malles et caisses de souliers et habillemens. Celui qui donnera information qui les fasse retrouver, recevra une récompense honnête, en s'adressant à JUNE & McDONALD, No 63 rue du Camp. 7 jan—3

NOUVEAUX TAPIS—Reçu dernièrement quelques pièces choisies de tapis avec des plus beaux dessins et de couleurs qui ne peuvent changer et à vendre par PIET & NORTH, No 13 rue de Chartres. 7 jan

BISCUITS A BEURRE—Le soussigné en a toujours à vendre. R F NICHOLS, encoignure des rues du Camp et Natchez. 7 janv

BISCUITS de Soda surfins, [illegible] et vendus par R F NICHOLS, encoignure des rues du Camp et Natchez. 7 janv

CAFE VERT de la Havane; 250 sacs 1re qualité en débarquement du brick Bower et à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co. 7 jan

TOILE et corde d'emballage du Kentucky; 216 pièces toile d'emballage; 222 rouleaux de corde en magasin et à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co. 7 jan

SUCRE—30 boucauts en débarquement et à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, No 31 rue de la Commune. 7 jan

SUCRE—Sur habitation, 500 boucauts à 40 milles à peu près au dessus de la ville, à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE, No 31 rue de la Commune. 7 jan

A VENDRE—La charge d'un chaland de charbon de terre à vendre en détail à $1 le baril, en débarquement devant le [illegible] s'adresser à EASTMAN & BROTHERS, 30 Vieille Levée. 7 jan

GRAINE DE COTON—[illegible] graine de coton frais, en magasin et à vendre par JAMES REED & Co. 35 rue Poydras. 7 janv

Briques et bois de construction—[illegible] pieds de planches de pin blanc première qualité, de 10 à 14 pouces de large.
Aussi: 20,000 briques de Philadelphie, en débarquement du navire Robert Morris, à vendre par SAM. THOMPSON & Co. 6 jan

Terres de Pensacole.
ON peut se procurer des plans et des cartes de la nouvelle ville de Pensacole, en s'adressant à J. W. LEVERICH & Co, 10, rue de la Levée. 30 dec

DOUBLONS—700 Doublons espagnols, à vendre par GEORGE GREEN, 60, rue du Camp. 3 janv

PIANOS—Un superbe Piano à queue du bois de rose, de la fabrique célèbre de Kosting & [illegible], à Berlin, en Prusse.
Un Piano d'orgue de la fabrique de J T Morry, Konigsberg, en Prusse, et 3 Pianos ordinaires de Vienne, à vendre par C W VOIGT & Co, 11 et 73, rue Royale. 3 janv—3

TABLES pour Dîner—Tables rondes, ovales et carrées pour dîner, convenables aux bateaux à vapeur et grandes familles, à vendre par C. W. VOIGT & Co, rue Royale. 3 janv—3

VINS de Madère, Oporto, [illegible] Champagne, Medoc [illegible] des dernières arrivées et à vendre par LEBLANC & HAYDEL, rue Toulouse No 20. 20 dec

TRAITES sur l'Angleterre et New York, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 29 dec

A VENDRE—Un bon Piano de rencontre, fabriqué à Vienne. S'adresser à H C CAMMACK & Co, 65, rue Gravier. 29 dec

[illegible]—Une pipe d'eau de vie, débarquée du navire Chester, marquée [illegible] F. Mellon, [illegible], Ten.—[illegible] CHAFFIN & Co, rue Poydras, no 35. 10 dec

TERMS [illegible]
Regular Packet [illegible]
FOR NEW [illegible]
FOR MOB[illegible]
FOR PHILADEL[illegible]
European [illegible]
FOR HAV[illegible]
FOR LIVER[illegible]
SPLENDID PHO[illegible]
MADRAS Handke[illegible]
PENSACOLA LOT[illegible]
A young Creole [illegible]